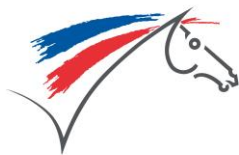


PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

FEDERATION FRANÇAISE D'EQUITATION  
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

# Ride & Fun

## REGLEMENT 2022

### Table des matières

<b>CHALLENGE DU MEILLEUR COACH</b> .....	<b>2</b>
Attribution des points « discipline ».....	2
Attribution des points « Ride & Bike, Ride & Run ».....	2
Attribution des points « résultat ».....	2
<b>CHAMPIONNAT REGIONAL</b> .....	<b>3</b>
1. Disciplines.....	3
2. Engagements.....	3
3. Qualification.....	3
4. Conditions de participation .....	3
5. Programme .....	4
CCE .....	4
CSO.....	4
Dressage & Para Dressage.....	4
Equifeel .....	5
Tir à l'arc à cheval.....	5
TREC.....	6
Ride & Run .....	7
Ride & Bike.....	7
Epreuves Mixtes.....	7
6. Nombre de participations.....	8
..... 8	
7. Remises des prix.....	9

## 8. Réclamation .....9

## CHALLENGE DU MEILLEUR COACH

Il s'agit de récompenser le coach dont les cavaliers auront les meilleurs résultats et qui participeront au plus de disciplines possibles (CCE, CSO, Dressage, Equifeel, Tir à l'arc, TREC, Ride & Bike, Ride & Run).

Nous prendrons, le meilleur résultat, par discipline et par catégorie.

ATTENTION, seront pris en compte pour ce classement, les coachs désignés sur FFE Sif lors de l'engagement.

### » Attribution des points « discipline »

1 point par discipline dans la ou lesquelles, un même coach a des cavaliers participants.

Soit un maximum de 8 pts.

Un coefficient 2 sera appliqué.

Les points « discipline », seront appliqués aux coachs, quels que soient les résultats de ses cavaliers, à condition qu'ils aient participé au moins, à une discipline.

### » Attribution des points « Ride & Bike, Ride & Run »

10 points supplémentaires si un coach a 1 ou plusieurs élève(s) dans 1 ou plusieurs épreuves Ride & **Bike**.

10 points supplémentaires si un coach a 1 ou plusieurs élève(s) dans 1 ou plusieurs épreuves Ride & **Run**.

Les points « « Ride & Bike, Ride & Run », seront appliqués aux coachs, quel que soit les résultats de ses cavaliers, à condition qu'ils aient participé au moins, à une épreuve.

### » Attribution des points par « résultat »

Seuls les cavaliers **classés** dans une épreuve, permettent à leur coach de cumuler des points « résultat ».

Le meilleur des résultats des cavaliers d'un même coach, sera pris en compte, par discipline et par catégorie.

Les points « résultat » des cavaliers Handi sur les épreuves « Mixtes » seront coef 2.

**Les cavaliers Handi devront se déclarer ou être déclarés au jury au plus tard le 04/06/2022.**

Liste des épreuves, page 8 de ce règlement.

Les couples **classés** dans le premier quart de l'épreuve au-delà du 15ème bénéficient de 0.5 points.

Les points attribués en fonction du classement des cavaliers, se feront de la façon suivante :

Classement cavalier	Pts classement	Classement cavalier	Pts classement	Classement cavalier	Pts classement
1	15	6	10	12	4
2	14	7	9	13	3
3	13	8	8	14	2
4	12	10	6	15	1
5	11	11	5	16 et au-delà	0,5

## CHAMPIONNAT REGIONAL

Ce championnat éco responsable, est **réservé aux cavaliers titulaires d'une licence prise dans un club de la région Sud ou domicilié dans cette région (adresse figurant sur la licence)** comme il est précisé dans l'art 4.1A du règlement général. Les cavaliers et leur club s'engagent à appliquer autant que possible [les 10 gestes du sportif éco-responsable](#)

**Chaque cavalier ne peut prétendre qu'à un seul titre de Champion Régional dans une catégorie.**

=> Si le cavalier engage plusieurs chevaux pour la même catégorie, il devra **annoncer au jury le cheval choisit pour le Championnat au début des épreuves.**

**Un cavalier doit disputer obligatoirement l'ensemble des étapes de sa catégorie pour prétendre au titre de Champion Régional.**

Les cavaliers hors CRE Sud ne pourront prétendre au classement du Championnat.

Les changements de cavaliers sont interdits.

Le changement de cheval réglementaire est autorisé.

### 1. DISCIPLINES

**CCE** : concours N°[2275779](#)

**CSO** : concours N°[2275825](#)

**Dressage** : concours N°[2275836](#)

**Para Dressage** : concours N°[2275840](#)

**Equifeel** : concours N°[2275839](#)

**Tir à l'arc** : concours N°[2275854](#)

**TREC** : concours N°[2275862](#)

**Ride & Bike** : concours N°[2275847](#)

**Ride & Run** : concours N°[2275849](#)

### 2. ENGAGEMENTS

Clôture le Lundi 23 mai 2022 minuit auprès du SIF.

Pas d'engagement terrain.

### 3. QUALIFICATION

Pas de condition de qualification particulière, autre que celles stipulées dans les règlements FFE.

### 4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour assurer à l'ensemble des cavaliers un passage dans les meilleures conditions, les concours seront limités à la journée.

Les clubs et cavaliers participants devront, sur place, signer la [charte Eco-citoyenne](#) du Ride & Fun et s'engager à la respecter.

## 5. PROGRAMME

### » CCE

#### Déroulement

1 seul engagement pour tout le Championnat, par discipline et catégorie.

Samedi 4 juin : test Dressage – **Ordre de départ** = ordre du programme

Dimanche 5 juin : test Cross – **Ordre de départ** = ordre du programme

Lundi 6 juin : Test CSO – **Ordre de départ** = ordre inverse du classement provisoire

**Dimensions des rectangles de Dressage** : Rectangle de 60 x 20m

#### Classement

Il est établi en totalisant les points de pénalité des 3 tests. Le cavalier qui totalise le moins de points de pénalité est déclaré vainqueur. En cas d'égalité, les ex-æquo au classement général sont départagés conformément aux dispositions spécifiques du CCE.

### » CSO

#### Déroulement

1 seul engagement pour tout le Championnat, par discipline et catégorie.

Le Championnat se course sur 3 manches :

Samedi 4 juin : barème A sans chronomètre

Dimanche 5 juin : barème A au chrono sans barrage – **Ordre de départ** = ordre inverse du classement provisoire

Lundi 6 juin : barème A sans chrono + barrage – **le 1<sup>er</sup> quart du classement repart dans l'ordre inverse du classement provisoire**

#### Classement

Pour les finalistes, le classement final s'obtient en additionnant les points de pénalité des 3 étapes. Les ex-æquo à égalité de points pour la 1<sup>e</sup> place et/ou la 2<sup>e</sup> place et/ou la 3<sup>e</sup> place sont départagés par un barrage au chronomètre organisé à l'issue de la finale. Pour la suite du classement des non barragistes, à égalité de points, c'est le chronomètre de la 1<sup>e</sup> étape qui départage les ex-æquo.

Les non-partants dans la finale sont classés à la suite des finalistes en fonction de leurs résultats dans les 2 premières étapes, le temps de la 1<sup>e</sup> étape départageant les ex-æquo.

### » Dressage & Para Dressage

#### Déroulement

Rectangle de 60 x 20 m

1 seul engagement pour tout le Championnat, par discipline et catégorie.

**Les cavaliers hors CRE Sud ne sont pas acceptés.**

Les Championnats Club et Poney se courent sur 2 manches :

Catégorie <b>Club</b>	Dimanche 5 juin : Grand	Samedi 4 juin : Para 3
Samedi 4 juin : Grand Prix	prix	Lundi 6 juin : Para 2
Dimanche 5 juin : Libre	Lundi 6 juin : Libre	
Catégorie <b>Poney</b>	Catégorie <b>Para</b>	

### Classement

Le classement final est établi en totalisant les moyennes des pourcentages des 2 reprises. C'est le pourcentage le plus élevé qui détermine le meilleur classement. Toutes les épreuves sont coef 1.

En cas d'égalité parmi les cavaliers classés, la moyenne du Grand Prix départage les ex-æquo. S'il y a toujours égalité, les notes artistiques de la Libre départageront les ex-æquo.

Les cavaliers éliminés ou abandon dans une étape obtiennent la moyenne de 0% sur l'étape concernée et peuvent continuer dans l'étape suivante sous réserve de qualification et en partant en premier.



### Déroulement

2 étapes pour tous les concurrents engagés. Chaque manche comprend 4 tests en Club A et 5 tests pour les autres épreuves, choisis parmi ceux proposés dans le règlement et/ou proposés par le jury suivant les épreuves concernées.

Les tests de la série Club A et Club 2 seront communiqués dès le 16 mai sur le BO.

Un même couple cheval/cavalier ne peut être engagé que dans une seule série. Un même cavalier ne peut être engagé qu'une seule fois par série.

**Ordre de passage** dans la 2e étape = ordre inverse du classement provisoire.

Samedi 4 juin : 1<sup>ère</sup> étape

Dimanche 5 juin : 2<sup>ème</sup> étape

### Classement

Il s'effectue par le cumul des points acquis dans chaque étape.

Total étape 1 + étape 2 pour tous les partants dans le championnat.

En cas d'égalité c'est le nombre de contrats à 20 points gagnés qui départageront les ex-aequo, si l'égalité persiste c'est le nombre de points de bonus acquis qui départagera, puis le plus petit nombre de points de pénalités, puis le meilleur chronomètre sur un test défini à la reconnaissance de la seconde manche.

## ➤ Tir à l'arc

### Déroulement

1 seul engagement pour tout le Championnat, par discipline et catégorie.

Chaque championnat se déroule en deux ou trois étapes, ce sont des épreuves combinées.

**Ordre de départ 1e étape** : ordre du programme.

**Ordre de départ 2e et 3e étape** : ordre inverse du classement provisoire. Pour les épreuves Club 2, Poney 2, Poney a1, Club 1, Poney 1.

Chaque club engagé en Tir à l'arc à cheval au Ride & Fun devra doit fournir un ramasseur de flèche. Ils doivent connaître le règlement. Ils doivent avoir 12 ans minimum et porter une tenue correcte et des chaussures fermées.

Les cavaliers éliminés ou abandons dans la 1ère ou 2ème étape peuvent repartir dans la 2ème ou 3ème étape.

Les cavaliers éliminés ou abandons dans la 1ère et/ou la 2ème et/ou la 3ème étape se verront attribuer le score du dernier cavalier dans l'étape en question moins 40 points. Idem étape 3.

Les cavaliers non-partants dans la 1ère ou 2ème étape ne pourront pas participer à la 2ème ou 3ème étape.

Samedi 4 juin : Parcours Hongrois - Dimanche 5 juin : Parcours Polonais - Lundi 6 juin : Parcours Coréens

**ATTENTION** la première manche c'est-à-dire les Parcours Hongrois des **Indice 1 et Elite (épreuves N°6, 7 et 8)** aura lieu **le Samedi 4 juin**.

**Normes techniques** : se référer au règlement [règlement spécifique de la discipline](#).

### Classement

Le classement individuel final est établi en totalisant les scores des 2 ou 3 étapes. Le cavalier vainqueur est celui qui a obtenu le plus grand nombre de points de pourcentage, conformément au règlement spécifique de la discipline sur les épreuves combinés. En cas d'égalité, le classement de la dernière étape départage les ex-æquo. En cas de nouvelle égalité et pour le podium, on départage les ex-æquo par un nouveau passage chronométré en tirant une seule flèche sur une ligne droite de 30 mètres.

## » TREC

### Déroulement

1 seul engagement pour tout le Championnat, par discipline et catégorie.  
Un même cavalier ne peut être engagé qu'une seule fois par série.

Equipe : Chaque équipe a la possibilité d'engager un cavalier et/ou un équidé de réserve. La participation du cavalier et/ou du poney/cheval de réserve devra obligatoirement être déclarée au jury au briefing des chefs d'équipe. La composition de l'équipe est définitive lors du départ du 1er test.

**L'ordre de passage du PTV** = ordre inverse du classement provisoire du POR.

Dimanche 5 juin : POR

Lundi 6 juin : PTV

### Classement

**Equipe** : Le résultat de l'équipe est la somme des 3 meilleurs résultats individuels des concurrents de l'équipe, divisé par trois.

**Individuel** : Le résultat est la somme des points des deux manches.

En cas d'égalité, le concurrent ou l'équipe qui aura obtenu le plus grand nombre de notes maximum sera déclaré vainqueur.

## » Ride & Run

**Règlement FFE des épreuves** : A télécharger [ici](#)

Clôture des engagements le 23/05/2022 minuit auprès du SIF. Concours N°2275849

Seuls les participants engagés avant le 23/05/2022 minuit pourront participer au classement de l'épreuve.

Seules les épreuves du 06/06/2022 comptent pour le Championnat Régional.

**Epreuves Open** : ouvertes pour les coureurs non licenciés FFE. Ils devront fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an, **AVANT le 31/05/2022** à [paca@ffe.com](mailto:paca@ffe.com)

Ces épreuves s'effectuent sans changement. Le cavalier est accompagné d'un coureur à pied qui, dans cette catégorie, ne passera pas à cheval.

## » Ride & Bike

**Règlement FFE des épreuves** : A télécharger [ici](#)

Clôture des engagements le 23/05/2022 minuit auprès du SIF. Concours N°2275847

Seuls les participants engagés avant le 23/05/2022 minuit pourront participer au classement de l'épreuve.

Seules les épreuves du 06/06/2022 comptent pour le Championnat Régional.



**Epreuves Open** : ouvertes pour les cyclistes non licenciés FFE. Ils devront fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du vélo en compétition de moins d'un an, **AVANT le 31/05/2022** à [paca@ffe.com](mailto:paca@ffe.com)

Ces épreuves s'effectuent sans changement. Le cavalier est accompagné d'un cycliste qui, dans cette catégorie, ne passera pas à cheval.

**» Epreuves mixtes** : ouvertes aux cavaliers valides et en situation de handicap  
Ces épreuves permettent un classement commun.

Elles ont été pensées, organisées et validées par les commissions de disciplines et la commission Handi spécifiquement pour le Ride & Fun. Elles permettent aux cavaliers en situation de handicap de pouvoir participer et accéder au classement de ces épreuves « spécifiques » au même titre que les cavaliers valides.

Clôture des engagements le 23/05/2022 minuit auprès du SIF.

Il s'agit des épreuves suivantes :

Discipline	Concours N°	Epreuve	Date	Epreuve N°
Dressage	2275836	TOUTES	04- 06/06/2022	TOUTES
Equifeel	2275839	Préparatoire	04/06/2022	5
TREC	2275862	Club 2	05- 06/06/2022	2
Ride & Run	2275849	Open	05- 06/06/2022	5,6,10,11,17,18,19,20,21,22,23,24
Ride & Bike	2275847	Open	04- 06/06/2022	5,6,11,12,17,18

## 6. NOMBRE DE PARTICIPATIONS

Conditions selon le règlement général des compétitions et dispositions techniques spécifiques (FFE) :

**CCE** : concours N°[2275779](#) => Cavalier : 2 participations max. Equidé : 2 participations max par jour pour les épreuves indiquées ce jour sur la DUC.

**CSO** : concours N°[2275825](#) => Cavalier : 5 participations max (dont 3 tours maxi / épreuve). Equidé : 3 participations max.

**Dressage** : concours N°[2275836](#) => Cavalier : 5 participations max en épreuves PONEY (dont 3 tours maxi / épreuve). 4 participations max en épreuves CLUB (dont 3 tours maxi / épreuve). Equidé : 4 participations max (dont 3 tours maxi / épreuve).

**Para Dressage** : concours N°[2275840](#) => Cavalier : 2 participations max. Equidé : 3 participations max.

**Equifeel** : concours N°[2275839](#) => Cavalier : participation à 5 épreuves maximum par jour toutes catégories confondues : Club et préparatoire dont au maximum 3 épreuves Club. Equidé : participation à 5 épreuves par jour sauf les équidés de 4 ans qui n'ont le droit qu'à une seule épreuve par jour. Si le poney/cheval participe en épreuve Club Elite, il est limité à 3 participations par jour. Un même couple ne peut participer qu'à une seule épreuve Club par jour.

**Tir à l'arc** : concours N°[2275854](#) => Cavalier : 5 participations par jour et par cavalier sont autorisées, dont deux maximum par épreuve. Une seule participation par jour en épreuve combinée. Equidé : 5 participations autorisées par jour par poney/cheval dont 3 participations maximum en Club Elite. Les épreuves combinées composées de 2 tests ou 3 tests comptent pour deux participations. Les équidés de 4 ans n'ont le droit qu'à 1 participation par jour, les épreuves combinées 2 et 3 tests leur sont donc fermées. Un même poney / cheval peut concourir au maximum trois fois dans la même épreuve avec des cavaliers différents.

**TREC** : concours N°[2275862](#)

=> Cavalier :

◆ Pour les épreuves Club Poney 2 : 1 participation dans une épreuve TREC plus 1 participation en épreuve Spéciale PTV ou 2 participations maximum en épreuves Spéciales PTV.

◆ Pour les épreuves Club et Amateur : 1 participation dans une épreuve comportant un POR (TREC ou Spéciale POR) plus 2 participations dans une épreuve Spéciale PTV ou 3 participations maximum en épreuves Spéciales PTV.

=> Equidé :

◆ Pour toutes les divisions, les poneys/chevaux doivent être inscrits sur le site de la FFE.

◆ Les équidés d'Origines Non Constatées peuvent concourir dans toutes les divisions.

◆ Les poneys/chevaux sont autorisés, un même jour, à : 2 participations dans une épreuve de TREC Club Poney 2 plus 1 participation dans une épreuve Spéciale PTV ou 1 participation dans une épreuve de TREC Club 2 plus 2 participations dans une épreuve Spéciale PTV ou 1 participation dans une épreuve de TREC plus 1 participation dans une épreuve Spéciale PTV ou 1 participation dans une épreuve Spéciale POR plus 2 participations en épreuve Spéciale PTV ou 3 participations maximum en épreuve Spéciale PTV.

**Ride & Bike** : concours N°[2275847](#) et **Ride & Run** : concours N°[2275849](#) => Cavalier : 2 épreuves par jour, sous réserve de ne pas courir plus que la distance maximale autorisée en fonction de l'âge pour les enfants :  
AGE DISTANCE MAX DESEPUEVES AU TOTAL :

09 -11 ans : 2 Km / 12 - 13 ans : 4 Km / 14 -15 ans : 8 Km / 16 - 17 ans : 15 km

=> Cavalier :

V - PONEYS / CHEVAUX		
Art 5.1 - Conditions de participation		
EPREUVES Ride & Run Ride & Bike Tri Ride	AGE MINIMUM	NOMBRE D'EPREUVE PAR JOUR
Toutes les épreuves sauf Club Elite	4 ans	1
	5 ans	3
Club Elite		2

Attention, si des cavaliers/couples/équidés souhaitent combiner différentes disciplines  
=> **les participations ne s'additionnent pas.**

- pour le cavalier c'est le nombre de participations dans la discipline la MOINS restrictive qui s'applique,

- pour l'équidé c'est le nombre de participations dans la discipline la PLUS restrictive qui s'applique.

## 7. REMISES DES PRIX

La présence du cavalier en tenue est obligatoire.

La présence du coach ou de son représentant en tenue correcte est obligatoire.

### Dimanche 5 juin

Dressage catégorie Club

Equifeel

### Lundi 6 juin

CCE

TREC

CSO

Ride & Run

Dressage catégorie Poney

Ride & Bike

Tir à l'arc

Challenge du meilleur coach

## 8. RECLAMATION

Auprès de la FFE pour le déroulement et classement de chaque épreuve, et auprès du CRE Sud pour le déroulement et classement du Championnat Régional.

Rappel : Pour toute réclamation, c'est le [règlement fédéral](#) qui prévaut.

Pour tout ce qui ne figure pas au règlement ci-dessus, il est fait application des règlements FFE en vigueur : Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques, complétés par les rectificatifs publiés sur [www.ffe.com](http://www.ffe.com).